



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Relevé structurel

Description

Le Relevé structurel (RS) est réalisé dans le cadre du recensement annuel de la population depuis 2010. Il vise avant tout l'observation des structures socioéconomiques et socioculturelles de la population en Suisse. Ce relevé complète les informations des registres sur la population, les ménages et les conditions de logement. Ses premiers résultats sont disponibles un an après le jour de référence. De plus, des résultats cumulés seront préparés pour des périodes de trois et cinq ans.

Dans le domaine clé des résultats du recensement fédéral de la population, la Suisse suit les recommandations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), élaborées avec l'office statistique de l'UE (EUROSTAT) pour les recensements de la population et du logement en Europe (*recommendations*).

Les statistiques fondées sur le relevé structurel traitent des thèmes politiques importants comme l'économie, l'aménagement du territoire, les transports, la sécurité sociale ou encore l'égalité et les minorités. La politique familiale et l'éducation font également partie de la palette des thèmes, de même que la politique pratiquée par la Confédération et les cantons en matière linguistique et religieuse.

Méthodologie

Enquête par échantillonnage auprès des personnes dont les adresses sont tirées au sort aléatoirement dans le cadre d'échantillonnage pour les enquêtes sur les personnes et les ménages (SRPH) de l'OFS. Ce cadre d'échantillonnage contient les données des registres officiels de personnes.

L'enquête porte sur au moins 200 000 personnes âgées de 15 ans ou plus faisant partie de la population résidente permanente et vivant dans des ménages privés. Il est possible de compléter le questionnaire en ligne (eCensus) ou sur papier. Les services régionaux de statistique peuvent densifier l'échantillon (jusqu'à son doublement) sur leur territoire. La participation à l'enquête est obligatoire.

Variables utilisées sur les thèmes:

langues, religions, ménages et formes de vie, migration, formation, travail, mobilité pendulaire, statut d'occupation du logement et loyer

Périodicité de la publication:

annuel

Degré de régionalisation:

Suisse, grandes régions, cantons et communes d'au moins 15'000 habitants

Période de l'enquête:

année civile

Jour de référence:

31 décembre

Appariements utilisés:

Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique des bâtiments et des logements (StatBL), Registre des bâtiments et des logements (RegBL), Registre des entreprises et des établissements (REE), liste des membres de l'Église catholique-chrétienne; les données de la Centrale de compensation (CdC) sur les revenus de l'année précédente sont utilisées par ailleurs pour la pondération depuis le RS 2018.

Qualité des informations statistiques:

Les résultats estimés présentent un intervalle de confiance à 95%.

- Extrapolation basée sur 49 observations ou moins: les résultats sont indiqués entre parenthèses () et doivent être interprétés avec beaucoup de précaution.
- Extrapolation basée sur 4 observations ou moins: les résultats ne sont pas publiés pour des raisons de protection des données (X).

Politique de révision

Révision de routine (ou révision en continu):

Adaptation périodique du questionnaire à un rythme quinquennal environ et évaluation tous les 10 ans environ du mandat d'information.

Révision méthodologique (ou révision complète):

- 2015: révision du questionnaire pour les questions sur la migration et sur la situation dans la profession
- 2018: révision complète des méthodes de relevé, de pondération et de détection des valeurs aberrantes. Pour de plus amples informations, voir le document [Révision du relevé structurel 2018](#). Les données des relevés structurels de 2010 à 2017 n'ont pas été recalculées sur la base de ces changements méthodologiques.
- 2020: adaptation de la méthode appliquée pour calculer la longueur des trajets pour se rendre au travail et changement des modalités du moyen de transport utilisé (distinction entre vélos et vélos électriques)

Bases légales

- Loi fédérale du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112)
- Ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112.1)
- Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS). L'OFS confie à des tiers le soin d'envoyer le matériel d'enquête, de le numériser, d'assurer une permanence téléphonique et de demander des compléments d'information par téléphone.

Service d'information du relevé structurel:

+41 58 463 67 11

info.pop@bfs.admin.ch
